



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Prévoir l'avenir avec nos communes

La planification et la contractualisation constituent des éléments essentiels dans nos politiques publiques locales et notamment dans le développement et l'aménagement de nos territoires.

Nombreux sont les outils utilisés par les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (PLU, SCOT, PLH, PCAET, SRADDET, Contrat de plan Etat-Région, Contrat de ruralité...).

L'enjeu principal est de disposer d'un maillage territorial en termes de services de proximités, organisés autour de polarités en respectant les principes de notre charte inter partenariale pour l'organisation, la gestion et la promotion des services de proximités publics comme privés :

- pas tout partout
- ça ne peut pas ne pas changer,
- décloisonner pour mieux construire transversalement.

Pour y parvenir, la coopération (avec une réflexion à l'échelle des bassins de vie) et la mutualisation forment un duo gagnant pour réussir un tel challenge.

Le contexte de contraintes financières et budgétaires, nous amène à rechercher une meilleure efficacité de l'action publique au plus proche des territoires et le maintien d'un service public de qualité, équitable et durable.

Ceci ne sera possible que si les communes s'accordent ensemble.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L’ASSOCIATION

Réunion d’information – 08-03-18

Journée internationale « Droits des Femmes »

en partenariat avec la Maison des Femmes, le Conseil Départemental et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d’Armor

Elle s’est déroulée dans l’Hémicycle René Pleven du Conseil Départemental à Saint-Brieuc et a réuni 30 personnes.

L’intervention de Mélissa Plazza et les témoignages d’élus et d’agents ont été appréciés par les participants.

Réunion d’information – 30-03-18

Aménagements urbains en pierres naturelles

en partenariat avec l’Association Indication Géographique Granit de Bretagne

Elle a débuté par une brève visite du siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération puis s’est déroulée dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Brieuc et a réuni 25 personnes.

Vous trouverez prochainement les documents présentés au cours de cette matinée sur notre site internet dans la partie réservée aux adhérents.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Syndicat Départemental de l’Énergie des Côtes d’Armor FIBRE OPTIQUE

Pré-fibrage des lotissements : quelle obligation ?

Le Syndicat Départemental d’Energie des Côtes d’Armor (SDE 22) invite les maires du département à ne pas donner suite aux devis transmis par Orange pour la mise en place de la fibre optique dans les lotissements communaux. En effet, contrairement à ce qu’affirme l’opérateur, ce pré-fibrage n’est pas une obligation pour les communes qui ne sont pas encore desservies par le très haut débit.

Dans le cadre de l’aménagement des lotissements, Orange adresse aux communes, maîtres d’ouvrage, deux propositions financières : une pour l’étude de l’installation du réseau cuivre et une pour le déploiement de la fibre optique.

L’opérateur s’appuie sur la Loi 2015-990 (Loi Macron) du 6 août 2015, qui obligerait le maître d’ouvrage à assurer le déploiement de la fibre optique dans les lotissements, dont le Permis d’Aménager (PA) a été déposé à partir du 1^{er} octobre 2016.

Effectivement, l’article 118 de la Loi Macron fait référence à la mise en œuvre de la fibre dans les lotissements. Toutefois, **aucun décret d’application n'est paru à ce jour** et l’article R111-14 du Code de la construction et de l’habitation ne cite pas les lotissements.

**« La commune devra remettre
la main à la poche »**

Sur le plan technique, le SDE 22, maître d’ouvrage télécom pour les lotissements communaux, **installe systématiquement les infrastructures nécessaires** (fourreaux et chambres) pour le déploiement des réseaux de télécommunications **cuivre et fibre**. « *Ce serait une aberration technique et financière de mettre en place une fibre optique noire dans les lotissements communaux, sous la responsabilité de la commune, dans l’attente du déploiement général du très haut débit et de la prise en exploitation de la fibre par Orange* »

ou par Mégalis. Ce réseau se détériorera dans le temps et la commune devra remettre la main à la poche pour une remise en état ».

Sur le plan juridique, en l'absence de décret d'application et d'inscription dans le Code de la construction et de l'habitation, le fibrage anticipé des lotissements n'est donc pas applicable à ce jour pour les communes pour lesquelles le déploiement du très haut débit n'est pas encore réalisé par Mégalis (phase 1 – tranche 2 en cours) ou par Orange (zones AMII).

Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor

Ouverture d'une nouvelle session du MOOC à destination des régisseurs du secteur public local

Vous trouverez en **annexe 1** le courrier relatif à ce sujet.

Fiscalisation des indemnités des élus locaux

Vous trouverez en **annexe 2** une fiche technique à ce sujet.

Préfecture des Côtes d'Armor

Lettre-info aux mairies – Mars 2018

*Indemnités 2018 pour le gardiennage des églises communales
Autorisations d'urbanisme*

Vous trouverez en **annexe 3** la lettre-info aux mairies du mois de mars 2018.

Communiqué de presse

Accueil sur rendez-vous à la Direction départementale de la cohésion sociale des Côtes d'Armor

Vous trouverez en **annexe 4** le communiqué de presse de la Préfecture.

Mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien

Vous trouverez en **annexe 5** le courrier relatif à ce sujet.

Sécurité des grands rassemblements

Vous trouverez en **annexe 6** le courrier du Préfet relatif à la sécurité des grands rassemblements ainsi que le **Dossier de sécurité à l'usage des organisateurs** en **annexe 7** et le **Guide des manifestations à l'usage des maires et des organisateurs** en **annexe 8**.

ADIL 22 : Permanences avril 2018

Vous trouverez en **annexe 9** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois d'avril 2018. Pour information, l'ADIL est fermée pendant les vacances scolaires.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

ADIJ 22 – Promeneurs du Net 2018

La Caisse Nationale d’Allocations familiales déploie sur l’ensemble du territoire le dispositif « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ».

En juin 2017, la Caisse d’allocations familiales des Côtes d’Armor et ses partenaires institutionnels lancent la mise en place du dispositif « Promeneurs du Net » dans le département des Côtes d’Armor. La mise en œuvre de ce projet et la coordination du réseau départemental des « Promeneurs du Net » sont confiées à l’Association Départementale Information Jeunesse des Côtes d’Armor (ADIJ 22).

Qu'est-ce qu'un "Promeneur du Net" ?

Un "Promeneur du Net" est un professionnel (éducateur, animateur, conseiller, etc.) qui exerce dans une structure qui accompagne et accueille des jeunes. En entrant en relation avec les jeunes (individuellement ou collectivement) sur Internet via les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook...), le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention et poursuit son action éducative en ligne. Il répond aux sollicitations des jeunes et de leurs familles : questionnements, prise d'informations, un jeune qui se confie face à une situation ou le montage de projets à distance par exemple, etc.

Deux réunions de présentation des Promeneurs du Net auront lieu au cours du mois d'avril à l'Est et à l'Ouest du département. Nous vous contacterons prochainement pour vous communiquer les dates et les lieux retenus.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée le 15 mai 2018. Les entretiens de sélection se dérouleront du 17 mai au 14 juin 2018.

Vous trouverez en **annexe 10** le **cahier des charges et ses annexes**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor – Apprentissage

Le Centre de Gestion organise une réunion d'information sur l'apprentissage relatif aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi afin d'aborder avec vous les questions que vous pourriez vous poser sur le sujet comme par exemple, le recrutement, la fin du contrat ou les différentes aides financières et notamment celles du fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées.

À cette occasion, des employeurs publics, des maîtres d'apprentissage et des apprentis viendront témoigner de leurs expériences et vous pourrez également échanger avec les représentants des différents partenaires des collectivités sur cette thématique.

Cette réunion se déroulera le mardi 10 avril 2018 de 14 h à 16 h au Centre de Gestion 22 (salle Blavet), 1 rue Pierre et Marie Curie à Plérin.

Si vous envisagez de participer à cette formation, vous pouvez vous inscrire en ligne via le site du CDG22 (www.cdg22.fr).

Il est rappelé que le recrutement d'apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi est valorisé dans le cadre de votre calcul de la contribution au FIPHFP.

3 – INFORMATION RÉGIONALE

Assises de la Vie Associative – 14-04-18



Vous trouverez en **annexe 11 l'e-invitation** et en **annexe 12 le programme de la journée**.

4 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Futur budget de l’Union européenne : l’AMF demande une politique de cohésion ambitieuse pour l’ensemble des territoires de France

Jean-Claude JUNCKER a confirmé à l’issue du Conseil européen informel du 23 février 2018, dédié au futur budget de l’Union européenne, le risque de coupes budgétaires dans les dépenses agricoles et de cohésion du futur cadre financier de l’Union européenne pour la période 2021-2027.

L’AMF est très inquiète sur le sort qui serait réservé à la politique de subvention pour les investissements locaux qui représente aujourd’hui un tiers du budget de l’Union européenne. La politique de cohésion est en effet au cœur de la construction européenne car elle stimule la croissance et elle donne une visibilité à l’Europe pour tous les citoyens.

Surtout, il est indispensable de conserver les financements européens pour les infrastructures, la transition énergétique, la recherche et l’innovation, afin de maintenir l’emploi et réduire les disparités de richesses entre les régions européennes, et au sein même des régions françaises.

C’est le message porté hier par Christophe ROUILLON, vice-président de l’AMF en charge de l’Europe, auprès de Nathalie LOISEAU, ministre chargée des Affaires européennes. Il a réaffirmé que « les fonds européens sont une nécessité absolue pour maintenir la capacité d’investissement de toutes les collectivités locales. Seul un budget européen en extension permettra de financer les nouvelles priorités de l’UE et de maintenir l’intervention de l’Europe dans toutes les communes et intercommunalités de France. »

L’AMF défendra cette vision d’une Europe forte et solidaire auprès des institutions européennes et lors des consultations citoyennes qui se dérouleront d’avril à octobre.

5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

18 avril 2018 :

Réunion d’information et d’échanges relative à « L’école : un service public de proximité en interrogation sur le territoire » de 9 h à 12 h 30, salle du Conseil Municipal à Guingamp

18 mai 2018 :

Réunion d’information et d’échanges relative aux « Dommages aux tiers et la réception de chantier... » en partenariat avec la SMACL de 9 h 30 à 12 h à la Salle des Roches Plates à La Méaugon